

## Abus sexuels : une réunion pour (presque) rien

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Actes du Pape](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#), [Rome](#)

Date : 2 mars 2019



C'est l'analyse de **Jean-Pierre Maugendre**, président de Renaissance catholique, sur le sommet qui vient de se terminer à Rome :

Du 21 au 24 février dernier, s'est déroulée à Rome, à la demande du pape **François**, une réunion de 190 cardinaux, évêques, supérieurs religieux, experts, etc. du monde entier afin de lutter contre les abus sexuels dans l'Église. À son issue, le pape François a prononcé un discours qui a déçu de nombreux observateurs et victimes.

### Les faits

Depuis plusieurs années se multiplient les révélations à propos d'abus sexuels perpétrés par des clercs contre des adolescents. Faits longtemps couverts par la hiérarchie ecclésiastique, sous le prétexte de ne pas nuire à la réputation de l'institution. L'Irlande et les États-Unis ont été particulièrement frappés par ce phénomène qui a, de manière considérable, in fine, nuit à l'image de l'Église. Ainsi, la pratique religieuse s'est effondrée en Irlande et les vocations sacerdotales y ont quasiment disparu.

Les juridictions civiles, saisies de ces crimes, enquêtent sur les clercs coupables mais aussi sur leurs supérieurs qui les auraient couverts. Des condamnations ont été prononcées et, en particulier aux États-Unis, des sommes considérables ont dû être versées aux victimes. Chaque révélation est l'objet d'un lynchage médiatique en règle de la part des médias dominants.

### Les causes

Les spécialistes n'établissent pas, paraît-il, de lien entre homosexualité et pédophilie. Peut-être. Néanmoins la réalité est brutale : aux États-Unis, 80 % des actes pédophiles sont de nature homosexuelle. Or depuis plusieurs décennies, la culture homosexuelle s'est étendue dans l'Église atteignant des proportions inimaginables. Le livre de **Frédéric Martel**, Sodoma, s'il n'est certainement ni désintéressé ni au dessus de tout soupçon, livre cependant un ensemble de faits qui ne font que confirmer les graves accusations portées contre certains évêques et prêtres par Mgr **Vigano** en août 2018. Ainsi, en août 2016, Mgr **Martin**, archevêque de Dublin, avait dû retirer ses séminaristes du séminaire national de Maynooth, reconnu comme foyer actif d'homosexualité militante. Le regard sur l'homosexualité a changé, le discours moral s'est amoindri, les règles d'ascèse et de prudence se sont estompées. L'Église a renoncé à s'opposer au monde et à une de ses revendications emblématiques : la légitimité puis l'exaltation de la culture gay. Tout le monde a en mémoire la fameuse formule du pape François : « Qui suis-je pour juger une personne gay... qui cherche le Seigneur avec bonne volonté ? » La seconde partie de la phrase est souvent oubliée mais change-t-elle quelque chose, quant au fond ? Enfin il est incontestable que le pape François est entouré ou a facilité la carrière de nombreux ecclésiastiques gay-friendly ou ayant protégé des prêtres soupçonnés d'abus sexuels : les cardinaux **Mac Carrick** et **Cupich**, **NNSS Zanchetta**, **Ricca** ou **Barros**.

### La réunion des évêques : un cataplasme sur une jambe de bois

À l'issue de cette réunion, le Saint-Père a prononcé un discours largement dominé par des considérations sociologiques. Les enfants sont victimes d'abus de la part de personnes...qui les fréquentent : famille, éducateurs, entraîneurs sportifs, prêtres, etc. Ce constat ne constitue pas une avancée conceptuelle majeure. Dans le même registre : ceux qui se noient sont généralement en contact avec un élément liquide ! Le pape dénonce ces « crimes abominables, l'abus de pouvoir, le mystère du mal », il en appelle à « transformer ce mal en opportunité de purification », etc. Bene ! Recte ! Optime ! Malheureusement ces bonnes intentions ne s'incarnent dans aucune mesure concrète. Il y a dans ces vœux pieux quelque chose de profondément pathétique. Ainsi, la limite d'âge des mineurs (14 ans, selon le droit canon) sera haussée mais on ne sait pas à quel niveau. Si « aucun abus ne doit jamais être couvert », on ignore les sanctions encourues par les éventuels coupables. Or ces sanctions existent et les mesures pour remédier à des situations de crise morale dans l'Église sont connues. En effet, ce n'est pas la première crise que vit l'Église. Les réformes grégorienne au XI<sup>e</sup> siècle et tridentine au XVI<sup>e</sup> siècle donnent les clés d'une vraie réforme de l'Église : rappels précis de la doctrine, mises au pas des évêques récalcitrants, formation sérieuse des candidats au sacerdoce, exigences ascétiques et mystiques, etc. En conclusion de l'encyclique Pascendi (8 septembre 1907) dénonçant et condamnant le modernisme, saint **Pie X** établit un vrai plan de bataille contre l'hérésie : revalorisation de la philosophie thomiste, exclusion des modernistes du sacerdoce et des chaires d'enseignement, interdiction de publier des ouvrages modernistes,

mise en place de conseils de vigilance diocésains, obligation de prestation du serment antimoderniste pour les candidats au sacerdoce, etc. Aucune mesure de ce type n'est annoncée dans le document pontifical.

Mais, sur le fond, il y a bien pire. Un silence, complice, est fait sur l'homosexualité ou, plus bénignement, sur le non respect par de nombreux prêtres de la loi du célibat ecclésiastique. L'impression est donnée que l'Église ne s'intéresse en fait qu'aux perversions morales qui obtiennent le consensus de l'opinion publique et des médias dominants. À cet égard, le recours systématique aux juridictions civiles laisse pantois. C'est d'abord, pratiquement, nier l'existence d'un droit spécifique à l'Église, le droit canon, étroitement associé à son statut de société parfaite. L'Église semble avoir renoncé à juger, selon son droit propre, ses membres qui contreviendraient à ses lois sans se mettre en infraction avec la loi civile. Existe-t-il des tribunaux ecclésiastiques qui jugent, encore, des cas d'homosexualité ou de concubinage notoire à l'égard de prêtres ou d'évêques ? La question mérite d'être posée. Il faut ensuite être d'une désarmante candeur, d'une naïveté touchante, n'était l'importance des enjeux, pour faire une absolue confiance à la justice civile. En France, 30 % des magistrats sont syndiqués au Syndicat de la Magistrature, officine gauchiste dont la haine de l'Église est une ligne d'action constante. N'oublions pas, également, la présence massive de la franc-maçonnerie dans la magistrature. « J'ai confiance en la justice de mon pays », c'est beau comme l'antique, mais pas avant d'avoir bu trois verres de Muscadet.

## **Conclusion**

Il est certain que cette réunion des évêques et le discours de François n'ont guère convaincu. « Le poisson pourrit par la tête » dit l'adage populaire, « L'escalier se balaie par le haut », enseignent les spécialistes en management. Tant que perdurera l'impunité canonique dont bénéficient évêques, cardinaux et prélats de Curie, aucune réforme de l'Église ne sera possible. Tant que l'homosexualité ne sera pas dénoncée et combattue comme un acte « intrinsèquement désordonné » (CEC § 2357), les abus sexuels se multiplieront. Enfin, parce que c'est la loi de la vie, il faudra des exemples. Ainsi, en 1627, François de Montmorency-Bouteville fut décapité pour avoir négligé le fait que le duel jusque-là interdit et toléré, devenait désormais, le cardinal de Richelieu gouvernant, interdit et...interdit.